CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E11102** **VALABLE JUSQU'AU** **27/01/2027**

ÉDITÉ LE 07/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1993

Forme juridique : SARL

Capital : 45 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN 1993B00420

Siret : 392 020 970 00027

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 64 38990

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 477873M/1247001 335146

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247001/001 335146

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : CONSTRUCTION JEANNE

12 BIS ROUTE DE CREULLY
HAMEAU DE BURON
14610 CAIRON

Téléphone : 02 31 43 76 76 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
LEFRANC ERWAN GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@constructionjeanne.com

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 263 705 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	9	28/09/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.